

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010706 – AFR 32/019/01

Action complémentaire sur l'AU 270/01 (AFR 32/002/01 du 23 octobre 2001)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS

**KENYA** 70 membres et sympathisants de l'organisation *Release Political Prisoners* (RPP, Libérez les prisonniers politiques), dont :  
Kibe Mungai, avocat  
Njoroge Wanguthi, président de RPP  
Orina Nyamwamu, secrétaire général de RPP

Londres, le 31 octobre 2001

Les 70 membres et sympathisants du groupe kenyan de défense des droits humains *Release Political Prisoners* (RPP, Libérez les prisonniers politiques) ont été remis en liberté sur ordre d'une haute cour le 26 octobre, en échange du versement d'une caution d'un montant de 30 000 shillings kenyans (498 euros environ).

Les femmes incarcérées dans la prison de Langata ont été libérées à 19 h 30. L'administration pénitentiaire a tenté de retarder la libération des hommes détenus dans la prison de haute sécurité de Kamiti, et a harcelé leurs sympathisants, qui les attendaient devant l'établissement. Ces hommes ont été relâchés juste avant minuit. Trois des personnes qui attendaient devant les portes de la prison auraient été frappées par des policiers.

Ces 70 personnes, de même que le professeur Kivutha Kibwana, qui avait bénéficié le premier d'une libération sous caution, ont été inculpées de « *rassemblement illégal* » pour avoir célébré dans les locaux du RPP à Nairobi, le 20 octobre, le *Mau Mau Day* (cette journée, qui commémore le soulèvement des Mau Mau contre le pouvoir colonial britannique en 1952, est officiellement désignée sous le nom de *Kenyatta Day*, en souvenir de Jomo Kenyatta, arrêté le 20 octobre 1952 après avoir été accusé d'être l'âme du soulèvement, qui est devenu par la suite le premier président du Kenya). Les prochaines audiences auront lieu du 5 au 7 novembre. Si ces personnes sont déclarées coupables, elles risquent d'être condamnées à une peine d'emprisonnement d'une durée pouvant aller jusqu'à douze mois.

Dans un courrier adressé à ses sympathisants et partisans, le RPP a fait la déclaration suivante : « *Au nom de tous ceux qui ont été persécutés par le régime [du président] Moi dans les prisons de Langata et de Kamiti et du groupe RPP tout entier, nous tenons à exprimer notre reconnaissance et notre gratitude pour les louables efforts qui ont permis notre libération. Sans votre soutien, rien n'aurait été possible.* »

**Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces personnes. Si vous le pouvez, merci de faire parvenir une dernière série d'appels aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– félicitez-vous de la libération des 71 membres et sympathisants de l'organisation *Release Political Prisoners* (RPP, Libérez les prisonniers politiques), mais faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles des policiers ont frappé trois de leurs partisans, qui les attendaient devant la sortie de la prison de Kamiti ;

– cherchez à obtenir l'assurance qu'aucune des personnes libérées sous caution ne sera maltraitée ni harcelée par les autorités au cours de la période précédant le procès ;

– demandez instamment aux autorités d'abandonner les charges retenues contre ces personnes, et soulignez qu'Amnesty International envisage de les adopter comme prisonniers d'opinion si elles sont déclarées coupables et condamnées à des peines d'emprisonnement ;

– exhortez de nouveau les autorités à ouvrir dans les plus brefs délais une enquête impartiale sur la façon dont se sont comportés les policiers dans le cadre de l'arrestation des membres et sympathisants du RPP le 20 octobre, et à veiller à ce que tout membre des forces de l'ordre ayant fait à cette occasion un usage abusif de la force soit traduit en justice.

**APPELS À :**

**Ministre d'État responsable de la sécurité intérieure :**

Major Marsden Madoka  
Minister of State (responsible for Internal Security)  
Office of the President, PO Box 30510  
Nairobi, Kenya

**Télégrammes :** Major Marsden, Nairobi, Kenya

**Fax :** + 254 2 337 340

**Formule d'appel :** *Dear Major, / Monsieur le Ministre,*

**Procureur général :**

Mr Amos Wako  
Attorney General  
PO Box 40112  
Nairobi, Kenya  
**Fax :** + 254 2 21108

**Formule d'appel :** *Dear Attorney General, / Monsieur le Procureur général,*

**COPIES À :**

**Libérez les prisonniers politiques :**

Release Political Prisoners (RPP)  
PO Box 50613, Nairobi, Kenya

**Courriers électroniques :** [rpp@iconnect.co.ke](mailto:rpp@iconnect.co.ke)

**Quotidien :**

*The Daily Nation*

**Fax :** + 254 2 213 946 / 214 047 /

217 112 / 214 565

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Kenya dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*